

Avis public



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2019)

Adoption

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) que le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2019)* » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le **lundi, 3 décembre 2018, à 19 heures**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

QUE ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2019, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Montréal, le 22 novembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate